

INFO Réau

Le Bourg - Villaroche - Le Plessis-Picard - Ourdy - Eprunes - Galande

APPEL À PROJETS POUR LA DERNIÈRE PARCELLE DU PARC A5 : LE LAURÉAT EST CONNU !



URBANISME

Page 15

LA VIE À RÉAU

Air Legend 2019

Pages 10 et 11

FINANCES

Pages 17 à 19

LE MOT DU MAIRE



ONT PARTICIPÉ À CE NUMERO

Alain AUZET , *Maire*

Farid BA IDRIS ,

Conseiller Municipal

Christian BOEY ,

Conseiller Municipal délégué

Nathalie KLECZINSKI et

Françoise PERREAU ,

*Membres bénévoles du Comité de
Rédaction*

Magali MOULINOT ,

Service Communication

Les Présidents des associations

Christelle BONILLO, *Secrétaire*

Dominique DAVID, *Adjointe au
Maire*

Angélique LETACHE,

Conseillère municipale

Laurent MARTIAL, *Conseiller*

municipal

LE COMITE DE RÉDACTION DE



est un regroupement de
personnes bénévoles qui se
réunit pour réaliser un bulletin
municipal.

Il est ouvert à tous les habitants.
Vous avez des idées, vous
souhaitez vous investir et
participer pour écrire des
articles, réaliser des interviews,

REJOIGNEZ-NOUS

CHÈRES RÉALTAISES, CHERS RÉALTAIS,

L'actualité est riche en ce moment dans notre commune, comme vous le constaterez dans ce nouveau numéro de notre « Info-Réau ».

Riche en travaux de toutes sortes, qu'ils soient commandés par la commune ou le fait de promoteurs immobiliers.

Riche également grâce à la vie de ses habitants : certains s'investissent dans le Comité des fêtes, désherbent bénévolement le cimetière, d'autres lancent une association de colocation solidaire entre jeunes et plus anciens, celui-ci court le Marathon de Sénart, ceux-ci viennent d'être élus au conseil municipal des jeunes, celles-ci courent la Sénartaise, celui-ci propose ses services pour l'installation de ruches, celle-ci vient de naître, ceux-là se marient, etc, etc.

Ce sont ces petites ou grandes choses de la vie qui, les unes additionnées aux autres, font la « richesse » humaine d'une commune, créent son dynamisme, forgent son caractère.

J'ai pu mesurer pleinement ces derniers mois combien notre commune est riche de ses formidables réaltaises et réaltaises.

Ce dynamisme nous met du cœur à l'ouvrage et nous encourage à avancer.

Et les projets avancent ! Qu'il s'agisse des travaux de rénovation de la ferme des Saint-Pères, des travaux de l'église, des futurs aménagements du cœur de bourg, les projets avancent bien.

Je me félicite par ailleurs du choix du lauréat pour la consultation organisée pour le dernier lot du parc de l'A5. Un choix fortement guidé par la vocation environnementale du dossier présenté.

Nous avançons donc, pas à pas, avec des objectifs clairs.

Nous essayons de contribuer à l'animation de cette commune, de lui apporter de la vie, de l'embellir, d'y créer du lien.

Alors oui, parfois, les herbes poussent si vite que les agents ne peuvent pas les couper « ras ». Mais est-ce vraiment ça le plus important ?

Soyons tolérants, humbles, mettons-nous au service les uns des autres, avançons ensemble et surtout essayons toujours de voir le côté positif des choses : tel est mon vœu le plus cher pour les mois et années qui viennent!

C'est toujours un vrai bonheur et une grande fierté d'être votre Maire, et je vous en remercie.

A très bientôt !

Bien fidèlement

Alain AUZET
Maire de Réau

LA VIE À RÉAU

Cérémonie du 8 mai

Les élus, les enfants du CMJ et les habitants se sont regroupés le 8 Mai à 11h devant le monument aux morts pour commémorer l'armistice de la seconde Guerre Mondiale.

Il s'en est fallu de peu pour que la pluie ne vienne perturber la cérémonie.

Lucien DESSONS, Président du comité d'entente des Anciens Combattants était malheureusement absent, et nous apprenions son décès quelques jours plus tard.

Monsieur le Maire a lu une allocution, appelant à ne plus revivre ces années noires, avant de lire l'allocution de Madame la secrétaire d'état aux anciens combattants.

Comme chaque année, deux élus du CMJ ont accompagné Monsieur le Maire pour le dépôt d'une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts.

Les participants se sont ensuite rendus à la salle des fêtes, pour le traditionnel verre de l'amitié.



Journée portes ouvertes à la déchèterie de Réau

Samedi 1^{er} Juin, Le SMITOM ouvrait les portes de la déchèterie de Réau au public.

Cette journée est habituellement organisée à l'usine de valorisation des déchets de Vaux-le-Pénil. Celle-ci étant en travaux, c'est le site de Réau qui a été retenu.

Au-delà de la possibilité de visiter les installations, de nombreuses animations étaient proposées.

Un village pour les enfants avec un atelier de sculpture sur bois, des jeux en bois, la mascotte « lombric » dans les allées, une animation sur le jardinage avec du compost, un quiz, des cadeaux, des sacs de compost offerts.

Chaque participant se voyait en outre offrir une crêpe et une boisson.

Sous un soleil radieux, l'évènement a connu un franc succès et de nombreux habitants se sont déplacés.



LA VIE À RÉAU

Marathon de Sénart Grand Paris Sud

Depuis 20 ans, le Marathon de Sénart a lieu le 1^{er} mai, à travers de nombreuses villes du Grand Paris Sud. L'épreuve a vu la victoire de **Yoan ALTMAYER** en 2 h 29 min chez les hommes, et **Cassandra FERREY** en 3 h 14 chez les femmes.

Vous avez pu assister à un défilé de coureurs des plus bizarres, entre autres : trois coureurs avec un masque relié à un ordinateur pour calculer le taux d'absorption d'oxygène et d'expulsion de dioxyde de carbone, et un australien qui a pour objectif de réaliser 52 marathons, en 1 an, dans 52 pays différents, avec des palmes aux pieds!!!

Comme d'habitude, la commune de Réau s'est démarquée en faisant acte de présence grâce aux nombreux bénévoles qui ont œuvré pour un bon déroulement de la manifestation sur la commune.

Cette année encore deux Réaltais ont représenté la commune :

M. Bianay qui, après avoir couru le marathon de Paris en avril (3h18), a accompli cette épreuve en 3h19

M. Richard qui a parcouru les 42,195 km en 3h48

Bravo à nos champions !

Encore une réussite pour cette manifestation incontournable.



LA VIE À RÉAU

Résultats des élections du C. M. J.



En présence de Monsieur le Maire et des conseillers encadrants: Gaëlle COIFFIER, Farid BA-IDRISS, Elisabeth PADUA ainsi que Killian HUITOREL, Maire sortant du précédent CMJ, les élections du nouveau Conseil Municipal des Jeunes se sont déroulées le Samedi 11 Mai 2019 à la salle communale de la mairie.

Les 11 jeunes réaltais qui se sont inscrits ont été élus. Ils ont procédé par la suite au vote pour désigner leur futur maire des jeunes et ses adjoints.

La liste des nouveaux conseillers municipaux : M. Clément AUZET, Mme Inès BA-IDRISS, M. Killian BONTEMPI, M. Antonin CLEDIERE, Mme Fleur COTREBIL-GOUPIL, M. Elias GUERRIB, Mme Ryhana GUERRIB, Mme Inès MATILI, Mme Courtney SAINT HUBERT, Mme Mélissandre SAINT HUBERT, Mme Héloïse YAMBEN.

Au premier tour du vote, Madame **Courtney SAINT HUBERT** a été élue Maire (7 voix) contre Antonin CLEDIERE (3 voix).

Par la suite, les élus jeunes ont voté pour désigner les quatre adjoints en respectant la parité entre filles et garçons et leur choix a porté sur :

Monsieur Antonin CLEDIERE (10 voix), Madame Inès BA-IDRISS (9 voix), Monsieur Clément AUZET (7 voix) et Madame Inès MATILI (7 voix).

Cette nouvelle équipe est motivée et dynamique. Les jeunes conseillers ont déjà plein de projets. Ils seront encadrés par des élus. Nous les félicitons et leur souhaitons beaucoup de succès et de réussite pour ces deux années à venir.



LA VIE À RÉAU

Désherbage citoyen du cimetière

Samedi 8 Juin, une vingtaine de réaltaises et réaltais s'étaient réunis au cimetière à l'invitation de la Municipalité, pour une opération "désherbage citoyen".

Un bon travail a été réalisé dans une ambiance fort sympathique par les bénévoles, réconfortés par un verre de l'amitié après l'effort...et avant la pluie.

Au passage, une sépulture décente a été aménagée pour un ancien détenu du centre pénitentiaire du Sud Francilien, inhumé à Réau.

Une nouvelle séance de désherbage sera organisée courant Juillet ou bien en septembre. Il se murmure qu'elle pourrait se terminer en barbecue!

Merci à toutes et à tous, petits et grands!



Depuis le 1er janvier, il est interdit d'utiliser des désherbants chimiques pour les particuliers. La meilleure alternative au désherbant chimique reste le vinaigre blanc (pur ou dilué) à vaporiser sur le feuillage. Il est également possible d'utiliser le purin d'ortie ou le purin des légumes de votre compost pour venir à bout des mauvaises herbes.

LA VIE À RÉAU

LES CONCERTS DE POCHE

Retour sur « La Flûte enchantée »

Nous étions près de 300 spectateurs, réunis au musée Safran, le 20 mai dernier, pour assister au spectacle « une flûte enchantée », un conte musical adapté de l'opéra de Mozart pour six chanteurs et un conteur. Ce conte, proposé par l'association « Les Concerts de poche » était interprété par la Compagnie lyrique Les Voix Elevées-Les Mains dans Le Cambouis.

Nous avons été charmés par la magie du conte et l'univers de la reine de la nuit, de Pamina, Papagena, Tamino, Sarastro et Papageno. Transportés par l'interprétation et la puissance des voix des chanteurs lyriques, avec pour seul accompagnement un piano, un accordéon et un violoncelle c'est avec regret que nous avons vu le rideau se baisser !

Association reconnue d'utilité publique « Les Concerts de poche », à l'instar du livre de poche en littérature, démocratise la musique classique pour la rendre accessible à tous. L'objectif de l'association est de sortir les artistes et la musique des salles de concert traditionnelles et d'un public de mélomanes avertis pour les emmener vers des publics non initiés (campagnes ou quartiers) où la musique classique est souvent absente.

Les concerts, donnés par des artistes de qualité, dans des salles de proximité, pour un tarif abordable, se terminent par un verre de l'amitié qui permet un échange avec les artistes.



Indissociables de chaque concert, des ateliers, animés par les artistes, sont mis en place avec pour but de créer des actions musicales impliquant tous les publics et permettant de tisser un lien durable entre les habitants, et entre population et musique classique. Faire tomber les à-priori, donner des clés de compréhension pour profiter des concerts, se retrouver en position de créateurs autour de l'invention d'un conte musical ou de la préparation de la première partie d'un concert, apporter estime de soi et fierté sont autant de missions pour ces ateliers.

LA VIE À RÉAU

Air Legend 2019

Un des plus grands meetings aériens d'Europe aux portes de Paris.

La seconde édition de PARIS-VILLAROCHE AIR LEGEND se déroulera le deuxième week-end de septembre, sur l'aérodrome de Melun-Villaroche.

Ce show exceptionnel est l'occasion de voir voler des avions mythiques, rarement ou jamais vus en France.

Le PARIS-VILLAROCHE AIR LEGEND propose également un village exposants, des boutiques, des reconstitutions historiques, des simulateurs de vol, des points de restaurations (avec pour certains des places assises), des animations pour petits et grands... le tout dans une ambiance des fêtes aériennes d'antan !

Judi 5 et vendredi 6 septembre 2019

Journées professionnelles axées sur l'emploi et la formation dans le secteur industriel et aéronautique, destinées aux étudiants, aux jeunes et moins jeunes en recherche active d'emploi. L'occasion de rencontrer des entreprises du secteur aéronautique, des professionnels de l'emploi, des écoles spécialisées, des compagnies d'aviation d'affaires, des pilotes, et de s'essayer aux simulateurs de vols.

Contact exposants et réservation pour ces 2 journées : f.jaiel@sympav.com

Samedi 7 et dimanche 8 septembre 2019

8h : Ouverture au public

10h-12h : Visite du parking avions statiques

10h-18h : Village exposants, animations, simulateurs...

13h-18h : Show aérien

Un plateau d'une dizaine de jets de collection, de wars birds (avions de guerre), et bien entendu la Patrouille de France, mais aussi la patrouille Tranchant, sans oublier les Rafales de la Marine Nationale!

Des baptêmes d'hélicoptère:

Tarif prévente : 5 min. 40€/pers. sur www.abchelico.com

Tarif lors du meeting : 5 min. 45€/pers

Réservations auprès de Juliette :

juliette@abchelico.com / +33 06 76 94 92 68



LA VIE À RÉAU

Air Legend 2019

Tarifs :

Adultes :

Une journée au choix : 22 € en prévente / 27 € le jour du meeting

Pass 2 jours (1 adulte) visite de l'exposition statique avions incluse de 10h à 12h : 44 €

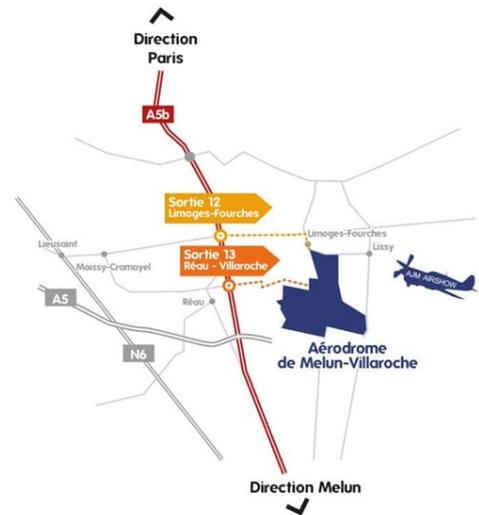
Jeunes de 12 à 16 ans : 12 €

Moins de 12 ans : Gratuit

Accès au parking avions, exposition statique (10h-12h) : **5 €**

Gratuit pour les moins de 12 ans. Vente arrêtée à 11h30 le jour du meeting.

Espace chaises numérotées pour le spectacle aérien : **5 €**



LA VIE À RÉAU

Résultats des élections européennes à Réau



Taux de participation 48,95 %

Taux d'abstention 51,05 %

Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés) 3,45 %

Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés) 0,29 %

Nombre de votants 348

Jordan BARDELLA PRENEZ LE POUVOIR, LISTE SOUTENUE PAR MARINE LE PEN	32,84 %
Nathalie LOISEAU RENAISSANCE SOUTENUE PAR LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ, LE MODEM ET SES PARTENAIRES	14,63 %
Yannick JADOT EUROPE ÉCOLOGIQUE	9,55 %
François-Xavier BELLAMY UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE	9,25 %
Manon AUBRY LA FRANCE INSOUMISE	6,87 %
Nicolas DUPONT-AIGNAN LE COURAGE DE DÉFENDRE LES FRANÇAIS AVEC NICOLAS DUPONT-AIGNAN. DEBOUT LA FRANCE ! - CNIP	6,87 %
Hélène THOUY PARTI ANIMALISTE	5,37 %
Raphaël GLUCKSMANN ENVIE D'EUROPE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE	3,28 %
Ian BROSSAT POUR L'EUROPE DES GENS CONTRE L'EUROPE DE L'ARGENT	2,69 %
Benoît HAMON LISTE CITOYENNE DU PRINTEMPS EUROPÉEN AVEC BENOÎT HAMON SOUTENUE PAR GÉNÉRATION.S ET DÈME-DIEM 25	1,79 %
François ASSELINEAU ENSEMBLE POUR LE FREXIT	1,79 %
Francis LALANNE ALLIANCE JAUNE, LA RÉVOLTE PAR LE VOTE	1,19 %
Dominique BOURG URGENCE ÉCOLOGIQUE	1,19 %
Jean-Christophe LAGARDE LES EUROPÉENS	1,19 %
Nathalie ARTHAUD LUTTE OUVRIÈRE - CONTRE LE GRAND CAPITAL, LE CAMP DES TRAVAILLEURS	0,90 %
Olivier BIDOU LES OUBLIÉS DE L'EUROPE - ARTISANS, COMMERÇANTS, PROFESSIONS LIBÉRALES ET INDÉPENDANTS - ACPLI	0,30 %
Florian PHILIPPOT ENSEMBLE PATRIOTES ET GILETS JAUNES : POUR LA FRANCE, SORTONS DE L'UNION EUROPÉENNE	0,30 %

NB : les autres listes n'ont pas obtenu de voix

La Sénartaise

Vendredi 21 Juin : tout le monde connaît cette date, celle de la fête de la Musique.

Mais cette année, c'était aussi la date retenue par Grand Paris Sud, organisateur de la course solidaire "La Sénartaise".

Des records battus : 8 000 participantes, toutes de roses vêtues et 40 000 euros reversés à la Ligue contre le cancer.

Plusieurs réaltaises ont participé à cette course.

Ici, pas de compétition, juste le plaisir de courir ensemble, entre copines, de contribuer à une action solidaire.

A noter la participation pour la seconde année consécutive de Madame le Préfet de Seine-et-Marne.

Mais rassurez-vous, de musique il fut tout de même question, pendant l'échauffement musical et dansant, durant la demi-heure précédant le départ.



ACTION SOCIALE

Plan canicule

Comme chaque année, le plan canicule est activé du 1er juin au 31 août.

La loi du 30 juin 2004 confie au Maire le soin de recenser les personnes âgées ainsi que les personnes en situation de handicap, isolées à leur domicile, afin de disposer, en cas de canicule et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, de la liste des Réaltais susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires.

Si vous ne l'avez pas encore fait, vous êtes invité à vous faire recenser auprès du C.C.A.S.. Cette démarche peut également être accomplie par une personne de votre entourage.

Un numéro d'information « Canicule Info Service » est disponible du lundi au samedi de 9 h à 19 h au :

0.800.06.66.66

(Appel gratuit depuis un poste fixe)



Vigilance période estivale

V EILLONS LES UNS SUR LES AUTRES

En période estivale, les personnes âgées sont encore plus vulnérables que d'habitude.

L'absence de leurs proches (famille, voisin) partis en vacances, les isole davantage.

La chaleur les fatigue plus et ils ne sont pas toujours capables de réagir à cette situation sans un peu d'aide ou d'attention.

Si vous avez connaissance d'une personne, qui pourrait, durant l'été, être dans cette situation, vous êtes invités à le signaler auprès du secrétariat de la mairie, qui attirera l'attention de ses services afin d'apporter une attention particulière.

D'autres solutions existent, comme le service « Bien vieillir chez soi » (mis en place par La Poste - Contact : 0800 00 00 11 - numéro vert).

Les accidents de la vie peuvent malheureusement arriver (maladie, perte d'emploi...), nous pouvons peut-être vous aider ponctuellement.

Alain Auzet, Angélique Letache ou Christelle Bonillo sont à votre écoute en toute discrétion et sans jugement, sur rendez-vous.

Vous pouvez nous contacter au secrétariat du CCAS au **01.60.60.90.42** ou par mail: ccas@reau.fr

Vous trouverez votre flash info CCAS de juin 2019 dans votre Info Réau



URBANISME

Appel à projets pour la dernière parcelle du parc de l'A5 : le lauréat est connu !

Dans le cadre de l'appel à projets pour la commercialisation du dernier terrain du Parc de l'A5, 9 dossiers ont été déposés. Le jury composé de l'EPA Sénart, la Municipalité de Réau et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud a rendu son verdict fin Mai. C'est le projet porté par la société BARJANE qui a été retenu.



BARJANE est un promoteur atypique dans l'univers de la logistique, portant dans son ADN une ambition forte de préservation de l'environnement.

Le projet prévoit une messagerie de 9200 M² et un pôle services de près de 2000 M², destinés aux salariés du parc et peut-être au-delà (restaurant, crèche, salle de sports, petite restauration, point banque, agence d'intérim).

Le volet environnemental et social est ambitieux :

Les toitures des bureaux et des locaux sociaux seront végétalisées.

40% de la surface de toiture du bâtiment messagerie sera recouvert de panneaux photovoltaïques. Des ombrières de parking seront également agrémentées de panneaux, produisant l'énergie renouvelable équivalente à la consommation de foyers (chauffage inclus).

L'éclairage sera à leds, avec détecteurs de présence.

Matériaux sains, bio sourcés, gestion alternative des eaux pluviales avec récupération partielle pour les sanitaires, gestion différenciée des espaces verts, installation de refuges pour la faune, implantation de ruches, charte lumière pour limiter la pollution lumineuse la nuit.

Un verger et un potager partagé, un terrain de sports (ping-pong, pétanque, etc.), parcours biodiversité avec bornes pédagogiques, flux sécurisés pour les piétons et les cycles, avec abri-vélos et douches, places de stationnement véhicules électriques et pour « co-voitureurs ».

Interaction avec le tissu associatif local au travers de la Fondation BARJANE. Partenariat avec l'école et la/les crèches pour organiser des visites pédagogiques du parcours biodiversité.

Le démarrage des travaux est prévu pour Juin 2020, pour une livraison en Juin 2021.

URBANISME

Les jardins de Réau : avancée des travaux

La rénovation de trois anciens bâtiments de ferme et la construction d'un nouveau bâtiment hébergeant des commerces et d'une halle couverte, en façade, rue Frédéric Sarazin, a démarré il y a plusieurs mois.

Les bâtiments anciens sont à présent consolidés. Le travail de charpente peut commencer pour amener les constructions au stade « hors d'eau/hors d'air » à la rentrée.

Un permis modificatif a été déposé par le promoteur, prenant en compte la situation nouvelle suite à l'effondrement d'une partie d'un bâtiment, en concertation avec la Municipalité et l'architecte des bâtiments de France.



FINANCES



Comme chaque année, le conseil municipal a voté début avril le budget : compte administratif 2018 (bilan financier de la commune) et budget prévisionnel 2019. Pour préparer ce budget, plusieurs commissions finances ont été organisées pour, d'une part, valider l'exercice passé et d'autre part, répertorier les travaux prévus non réalisés afin de les reporter ainsi que les nouveaux projets proposés en conseil municipal.

Des travaux importants ont été réalisés en 2018 comme l'achèvement de la 1^{ère} partie de l'extension de l'école, l'ouverture du parking rue de la carrière, la réfection ou création de trottoirs dans le bourg et Villaroche ; l'accessibilité du cimetière aux personnes à mobilité réduite et la restauration de l'église qui se poursuit cette année.

Côté service, l'ouverture du centre de loisirs a été étendue. Il fonctionne le mercredi, ainsi qu'une partie des vacances scolaires. Il n'est pas prévu d'élargissement d'ouverture pour l'instant, la demande ne le justifiant pas.

C'est avec la même dynamique que la municipalité poursuit cette année les études et programmes des travaux pour améliorer la vie de tous dans la commune. Ces investissements sont rendus possibles grâce aux recettes provenant de la ZAC A5, aux subventions liées à différents projets (école, église...), mais également grâce à une gestion très rigoureuse et une maîtrise des dépenses notamment de fonctionnement.

Taux des trois taxes :

La municipalité s'y était engagée. Cette année encore les taux d'imposition pour la part communale sont maintenus au niveau de 2015. Et pour tous les foyers concernés par la mesure gouvernementale, la taxe d'habitation poursuivra sa baisse jusqu'à suppression en 2020.



	Taxe habitation	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti
REAU	7,7	13,3	35
Aubigny	2,71	14,64	12,21
Champdeuil	17,23	15,65	73,75
Evry Grégy sur Yerres	17,79	14,38	56,06
Limoges Fourches	14,11	14,29	43,33
Vert saint Denis	17,2	31,17	79,93



Le budget communal : comment ça marche ?

Le budget se compose de 2 parties.

Une partie fonctionnement qui permet de réaliser les dépenses concernant les services (charges générales, charge de personnel, d'entretien, subventions aux associations...).

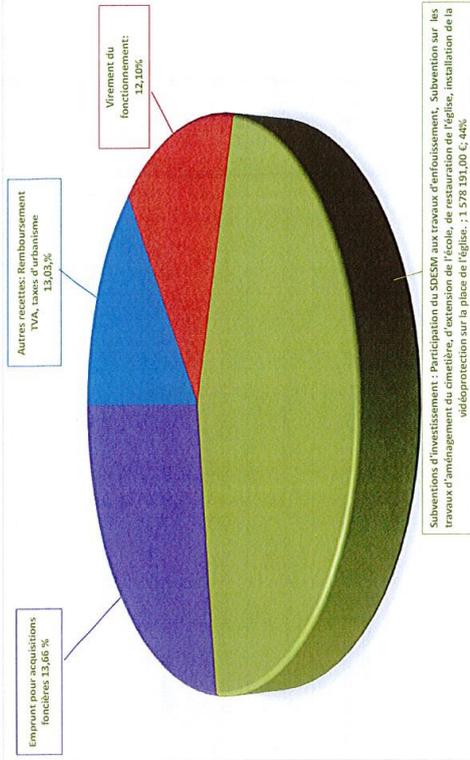
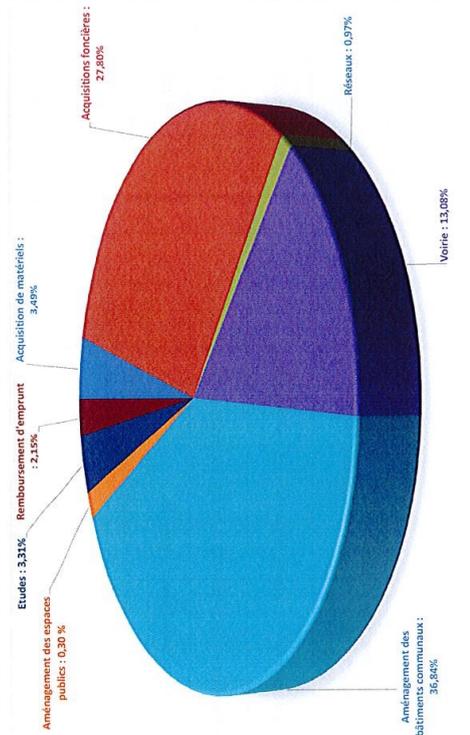
Une partie investissement qui permet de réaliser les dépenses concernant les travaux d'aménagement, d'acquisitions de biens. Les travaux d'entretien, quant à eux, sont financés sur la partie fonctionnement.

Les recettes proviennent principalement des taxes communales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti), des dotations de l'état, de la Communauté d'Agglomération et de subventions obtenues pour financer partiellement certains projets.

FINANCES

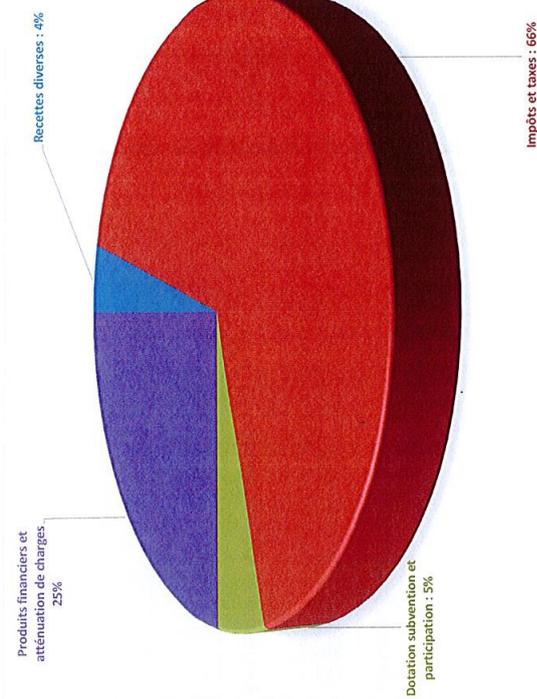
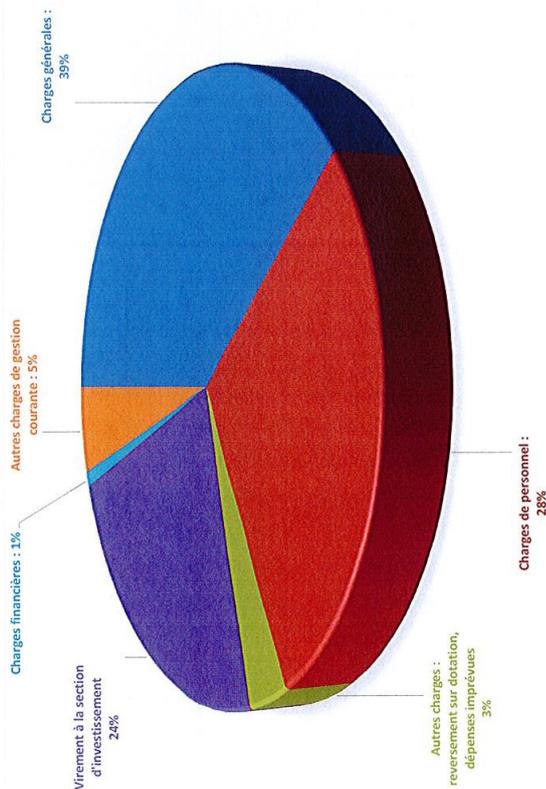
SECTION D'INVESTISSEMENT 2019

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	montant	taux	
ACQUISITIONS MATERIELL. : Technique (tondeuse, machine à désherber, outillage, panneau de signalisation, bariis) et aménagement des locaux techniques / matire : informatique (logiciels, ordinateurs) frais de stockage de vidéoprotection, Groupe scolaire : mobilier, informatique nomade, extincteurs, défibrillateur, sécurisation du bâtiment	126 298,00 €	3,49%	Autres recettes: Remboursement TVA, taxes d'urbanisme
Acquisitions foncières: terrains au Plessis Picard pour réalisation de l'éclairage public, terrain à proximité de l'école pour permettre sa future extension	1 005 930,00 €	27,80%	Virement du fonctionnement:
Réseaux: installation de candélabres rue des deux Mares, Eclairage public de la rue des porriers au Plessis Picard	35 036,00 €	0,97%	Subventions d'investissement : Participation du SPDES aux travaux d'entretien, d'extension de l'école, de restauration de l'église, installation de la vidéoprotection sur la place de l'église.
Voirie : fin de l'aménagement d'un parking rue de la carrière, réalisation de bateaux, réalisation de trottoir hameau de villarroche et dans le bourg rue de la Croix des Anges	479 385,00 €	13,08%	Emprunt pour acquisitions foncières
Aménagement, Agencement, Equipement des bâtiments communaux : Restauration de l'Eglise, Aménagement et mise aux normes de la salle des fêtes, de la micro crèche, travaux d'extension du groupe scolaire	1 333 415,00 €	36,84%	
Aménagement des espaces publics: plantations, aménagement du cimetière communal, Aménagement des espaces publics dans les hameaux d'Ourdy et Villarroche	54 324,00 €	1,50%	
Etudes : PLU mise en révision, Etude pour l'aménagement de la traversée du Village rue Frédéric Sarazin	119 702,00 €	3,31%	
Remboursement d'emprunt	77 697,00 €	2,15%	
déficit d'investissement reporté	393 231,34 €	10,87%	
Total Global Dépenses d'investissement	3 619 018,34 €	100,00%	Total global des recettes d'investissement
			3 619 018,34 €
			100,00%



SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges générales: frais d'entretien et de gestion des locaux, des espaces publics et du matériel, achat de fournitures administratives, scolaires, frais de transport, assurance, fêtes et cérémonies	842 909,48 €	Recettes diverses: location de salle, droit d'occupation du domaine public, recettes des services périscolaires	85 822,00 €
Charges de personnel: salaires, cotisations retraite, assurance	603 950,00 €	Impôts et taxes: habitation, foncière sur les pyônes, sur les droits de mutation, dotation d'intercommunalité	1 429 627,00 €
Autres charges: reversement sur dotation, dépenses imprévues	80 000,00 €	Dotations subvention et participation: dotation globale de fonctionnement de l'état, compensations fiscales, subventions	107 085,00 €
Virement à la section d'investissement	515 135,00 €	Produits financiers et atténuation de charges	546 327,48 €
Charges financières: intérêt d'emprunt, provisions	18 500,00 €		
Autres charges de gestion courante: indemnités des élus, subventions aux associations, CCAS, redevance spéciale pour collecte des ordures ménagères	108 367,00 €		
Total global dépenses de fonctionnement	2 168 861,48 €	Total global dépenses de fonctionnement	2 168 861,48 €
			100,00%



Le rôle des collectivités territoriales (2/4) : le Département

Pour ce deuxième dossier sur le rôle exercé par les collectivités territoriales, nous vous proposons de connaître les attributions du Département de Seine-et-Marne, dont le siège se situe à Melun. Le conseil général est présidé par Patrick Septiers depuis le 13 juillet 2018.



Le Département a été créé par la Révolution française pour rapprocher les administrés de l'administration. Le découpage départemental a été fait de telle sorte qu'il soit possible de se rendre au chef-lieu en une journée de cheval. Objet de tentatives régulières de suppression, le Département s'est imposé comme un cadre essentiel de l'administration de l'État grâce au Préfet (de département), et comme niveau décentralisé adapté aux politiques de solidarité.

À compter de la loi de 1871, le Département était géré par le Conseil Général élu au suffrage universel direct, et le Préfet, autorité nommée par l'État, qui possédait de ce fait une "double casquette". Il a été mis fin à cette situation, qualifiée parfois de semi-décentralisation, par la loi du 2 mars 1982 qui a transféré la fonction d'exécutif départemental au Président du Conseil Général (désormais appelé Conseil Départemental), élu au sein et par ce dernier.

SOLIDARITÉ, ACTION SOCIALE ET SANTÉ

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) charge le Département d'organiser, en qualité de « chef de file », les modalités de l'action commune des collectivités et des intercommunalités pour l'exercice des compétences relatives à l'action sociale, au développement social et à la contribution à la résorption de la précarité énergétique, et à l'autonomie des personnes. 60% du budget des Départements est ainsi consacré à l'action sociale tout au long de la vie des citoyens.

Le Département intervient dans le champ de l'enfance (protection maternelle et infantile, adoption, protection de l'enfance, soutien aux familles en difficulté), du handicap (hébergement, insertion sociale et aides financières aux personnes handicapées), des personnes âgées et de la dépendance (création et gestion des maisons de retraite, aides), de la gestion des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), de l'insertion et de l'emploi.

EDUCATION, CULTURE ET SPORT

Les Départements sont également les acteurs des politiques éducatives, culturelles et sportives.

Le Département gère en effet la construction, l'entretien et l'équipement des collèges (7 100 établissements accueillant 3,3 millions d'élèves). Il initie et soutient les actions éducatives. Il organise et gère le service de transport spécial des collégiens en situation de handicap vers les établissements scolaires.

Le Département crée et gère les bibliothèques départementales de prêt, les services d'archives départementales. Il est en charge de la conservation du patrimoine et des musées, et soutient l'organisation des manifestations culturelles.

Il accompagne et développe la pratique du sport, notamment en soutenant les associations et des manifestations sportives.



Le rôle des collectivités territoriales (2/4) : le Département

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET INFRASTRUCTURES

L'aménagement et le développement équilibré des territoires fait partie des principales préoccupations dans l'exercice des missions départementales. Le Département soutient ainsi toutes les agricultures et les pratiques innovantes, la pêche et le tourisme. Il intervient dans le domaine de la sécurité sanitaire et environnementale, à travers les laboratoires départementaux d'analyses.

Il contribue également à l'aménagement numérique du territoire (internet haut et très haut débit) et élabore des plans pour faciliter l'accessibilité des services au public. Il établit des plans départementaux pour l'habitat et le logement des personnes défavorisées.

Le Département intervient aussi dans le domaine de l'environnement (eau, déchets, protection des espaces naturels...). Il finance le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Il est chargé de la construction et de l'entretien du réseau routier départemental (380 500 kilomètres). Il peut candidater à la gestion des ports maritimes de commerce ou de pêche. Dans le cadre de ses missions de solidarité territoriale, il peut développer une capacité d'ingénierie avec un soutien d'experts pour accompagner les Communes et leurs groupements dans des domaines techniques pour lesquels elles ne disposent pas de moyens (aménagement, logement...).



Photo : @Le Pays Briard

DOSSIER

La collecte sélective à Réau ou comment jeter les bons déchets aux bons endroits

Les ordures ménagères (Bac Vert) : collectées les lundi et jeudi matin

Ce sont les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et des bureaux, débris de verre ou de vaisselle, cendres froides, chiffons, balayures et résidus divers.

Les contenus exclus sont les déblais, les gravats, les décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers, les déchets provenant des établissements artisanaux, industriels et commerciaux (à moins que ces déchets ne soient assimilés à des ordures ménagères et que les établissements les produisant s'acquittent de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ou de la redevance spéciale), les déchets contaminés, les encombrants.

Les emballages (Bac Jaune) : collectés le mercredi matin

Ce sont toutes formes de contenants ou de supports (hors verre) destinés à contenir un produit, en faciliter le transport ou la présentation à la vente. On y trouve donc les briques et emballages carton, les bouteilles, flacons et bidons en plastique et les emballages en métal (aérosol, boîtes de conserve, barquette en aluminium).



Les déchets verts (Bac Marron) : collectés le mercredi matin

Dans ce container, on peut y déposer les déchets issus de la tonte des pelouses, les feuilles et les déchets issus de la taille des haies et arbustes (1 m de long au maximum pour 6 cm de diamètre)



Les déchets suivants ne doivent pas être déposés dans le bac marron mais à la déchetterie de Réau : la terre, les cailloux, le fumier, les pots de fleurs, les sacs plastiques, les fils de fer et autres attaches utilisées pour faire des fagots de végétaux.



Le verre :

Pour rappel, le verre doit être déposé dans les containers disponibles dans toute la commune et les bocaux et bouteilles doivent être dénués de leurs couvercles ou bouchons.



Attention les containers ne doivent pas accueillir la faïence, la vaisselle cassée, les vitres, les miroirs, les ampoules et néons et les pots en terre cuite.

DOSSIER

La collecte sélective à Réau ou comment jeter les bons déchets aux bons endroits

Le papier :

Comme le verre, le papier doit être déposé dans les containers disponibles sur tout le territoire communal. Tous les papiers ne sont pas à mettre dans ce container ! En sont exclus les annuaires, les enveloppes, les films plastiques, le papier essuie-tout, le papier toilette, les mouchoirs jetables, les papiers spéciaux (calque, aluminium, papier peint, photo) et les papiers alimentaires souillés.

Les piles, batteries, ampoules et néons ne doivent pas être jetés dans le bac vert des ordures ménagères mais rapportés à la déchetterie ou dans les centres commerciaux qui proposent un stand de recyclage. Ils sont très nocifs et contiennent des produits dangereux.



Les encombrants : Il est désormais possible de prendre rendez-vous avec le SMITOM-LOMBRIC pour faire enlever vos encombrants. Ils peuvent également être **déposés le lundi soir pour une collecte le mardi matin**. Pensez à retirer du trottoir les encombrants qui n'auraient pas été ramassés.



La déchetterie de Réau

Horaires d'ouverture

Ouverture des déchèteries tous les jours (à l'exception des 1ers janvier, 1er mai et 25 décembre), y compris les jours fériés, aux horaires habituels :

Horaires d'été (1er avril au 31 octobre) :

Du lundi au vendredi, de 15 à 19h

Le samedi, de 10h à 19h

Le dimanche, de 10h à 13h

Horaires d'hiver (du 1er novembre au 31 mars) :

Du lundi au vendredi, de 14h à 18h

Le samedi, de 9h à 18h

Le dimanche, de 10h à 13h

TRAVAUX

Restauration de l'église

Les travaux de rénovation de l'église se terminent. Les charpentes et toitures sont totalement achevées. Reste la réalisation du plafond à la française, suite au démontage de la voûte de la Nef. La fin des travaux est prévue pour la fin de l'été.



Éclairage public dans le bourg

Les candélabres seront changés dans plusieurs rues du bourg (rue de Cramayel, rue d'Ourdy, rue de la Carrière, impasse de la Forge, de la Grange aux Dîmes, allée de la Coquerie, rue de la Croix des Anges et chemin du Cimetière).

C'est la communauté d'agglomération Grand Paris Sud qui sera maître d'ouvrage, au titre de sa nouvelle compétence « éclairage public ».

Les dispositifs actuels seront remplacés par des éclairages à leds, plus performants, moins consommateurs, agrémentés de lanternes « de style », renforçant ainsi le caractère « rural » du bourg.

Certains mâts seront changés, d'autres conservés et parfois repeints.

Plusieurs chantiers de voirie seront menés à l'automne

- La réfection de la route d'Eprunes
- L'aménagement de trottoirs rue de Limoges-Fourches.
- La reprise des allées enherbées du cimetière, victimes du manque d'eau de l'automne 2018 et d'un enherbement insuffisant.

LA VIE À L'ÉCOLE

Titre Payable Par Internet (TIPI)



À l'heure de la dématérialisation, il nous semblait incontournable de permettre aux familles utilisant les services périscolaires de la commune de pouvoir régler leurs factures à distance à tout moment de leur convenance.

Depuis le mois d'octobre 2018, les parents peuvent donc se rendre sur le site www.tipi.budget.gouv.fr et régler leurs factures par carte bleue via ce site sécurisé mis en place par la Direction Générale des Finances Publiques.

Le dispositif est accessible 24 h/ 24 et 7 jours/7, les modalités de règlement par TiPi sont simples à utiliser.

Ce service n'est pas obligatoire et les familles qui le souhaitent peuvent continuer à régler par chèque.

L'utilisation de ce moyen de paiement n'engendre pas de frais supplémentaires pour les familles concernées.

LE CARNET DE RÉAU

Naissances :

Aaron SAVARIMUTHU

16/03/2019

Ourdy

Ashley KARSENTY

26/04/2019

Bourg



Mariages :

Aurélié JEPICAL et Joël CÉLY mariés le 27 avril 2019

Jérôme GAULTIER et Laurent GAUBERT mariés le 25 mai 2019

LA RUBRIQUE DES ENFANTS

Spectacle offert aux enfants de l'école La Colombe par le SMITOM-LOMBRIC

En amont de sa Journée Portes Ouvertes, qui se déroulera le samedi 1er juin 2019 sur son site de Réau, le SMITOM-LOMBRIC a souhaité sensibiliser le public scolaire à la réduction des déchets.

Cette année, l'objectif de cette journée est de sensibiliser le grand public à la thématique du compostage et du jardinage au naturel, mais également au recyclage et au tri des déchets ménagers. Un village d'enfants sera mis en place, comme lors de l'édition 2018, afin de capter l'attention des plus jeunes et de les sensibiliser au maximum à ces problématiques.

Afin de sensibiliser plus largement et de communiquer auprès des enfants sur la Journée Portes Ouvertes, le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix de proposer à cinq communes de son territoire un spectacle d'une troupe de théâtre, sur la réduction des déchets, dans une salle de leur commune. Ces représentations sont intégralement financées par le SMITOM-LOMBRIC.

Ainsi la compagnie Le Chapiteau Vert a présenté le 9 mai 2019 à la salle des fêtes de Réau un spectacle interactif intitulé « Truc & Bidule, les rois du troc » d'une durée de 50 minutes.

Ce sont plus de 100 élèves de l'école La Colombe de la commune de Réau qui ont été sensibilisés à la réduction des déchets et au tri.

Plus d'info sur lombric.com



LA VIE ASSOCIATIVE

Le comité des fêtes

Retour sur le vide-greniers du 19 mai 2019

Cette année encore, nous avons échappé aux caprices de la météo qui nous annonçait des averses durant la journée. Le vide-greniers s'est donc déroulé sous une météo plutôt clémente et a attiré cette année plus de 110 exposants. Certains ont fait des affaires, d'autres ont fait du vide dans leurs maisons et la manifestation s'est déroulée dans une ambiance festive et agréable.

Avec presque **50% d'exposants réaltais**, nous sommes ravis qu'ils aient répondu présent dans notre village. Parmi les exposants, saluons la présence du club des anciens de Réau qui nous a fait l'honneur de venir partager ce moment avec nous.



Nous avons également accueilli une nouvelle bénévole, Muriel Bonnet, que nous remercions au passage pour sa grande implication lors de son baptême du feu.

Nous remercions également tous les bénévoles du comité des fêtes qui n'ont pas compté leur temps pour organiser cette belle fête annuelle. Sans eux rien ne serait possible alors tout simplement merci à tous.

Rendez-vous l'année prochaine dans le courant du mois de mai, la date vous sera communiquée très bientôt.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter via le mail :

comitedesfetes.reau77@yahoo.fr



LA VIE ASSOCIATIVE

Le comité des fêtes

Nos évènements pour l'année 2019

Dimanche 29 Septembre : Loto avec de nombreux lots à gagner, tous les bénéfices seront reversés à l'Association **Rebondir au-delà de ses rêves** qui réalise les rêves d'enfants gravement malades.

Le comité des fêtes de Réau vous propose



Le dimanche 29 septembre de 14h à 19h

L'intégralité des bénéfices de cette journée sera reversée à l'association

Rebondir au-delà de ses rêves qui réalise les rêves d'enfants malades

A la salle des Fêtes de Réau

3€ le carton et 10€ les quatre cartons

Nombreux lots à gagner : Télévision, Récepteur Hifi Wifi, Tablette tactile, Lots gourmands.

Buvette et douceurs sucrées sur place



Samedi 26 Octobre : Après-midi Halloween, avec ateliers créatifs de décoration Halloween, dessin et dégustation de sucreries envoûtées... Tremblez petites terreurs !

Le comité des fêtes de Réau vous propose



HALLOWEEN

Le Samedi 26 Octobre 2019
à la Salle des Fêtes de Réau
de 14h à 18h *

Ateliers Créatifs
Goûter offert aux enfants

*horaires à confirmer ultérieurement

Judi 21 Novembre : Dégustation du Beaujolais Nouveau et buffet convivial offert à tous.



Le comité des fêtes de Réau vous propose

Dégustation du Beaujolais Nouveau*

Le jeudi 21 novembre 2019
de 19h à 21h

Venez partager le verre de l'amitié
Et vous restaurer d'un délicieux buffet

Entrée libre et gratuite



* L'alcool d'abord est dangereux pour la santé. A consommer avec modération

Samedi 7 Décembre : Marché de Noël. Vous pourrez retrouver des artisans-créateurs et trouver le cadeau idéal à offrir pour Noël.

Le comité des fêtes de Réau vous propose



Le Samedi 7 Décembre 2019
De 9h à 18 h
A la salle des fêtes de Réau

Buvette sur place :
Crêpes sucrées-salées
Chocolat et Vin Chaud*

Venez découvrir les merveilles de nos créateurs
et préparer vos cadeaux de Noël

*L'alcool d'abord est dangereux pour la santé. A consommer avec modération

Dimanche 8 Décembre : Arbre de Noël et Spectacle Le Saule par Valérie Dumont et Franck Terranova. Après le spectacle, une rencontre et des photos avec le Père Noël sont prévues.

Le comité des fêtes de Réau vous propose

ARBRE DE NOEL
Spectacle "Saule"
par Valérie et Franck



Le Dimanche 8 Décembre 2019
De 15h à 18h
A la Salle des Fêtes de Réau

Rencontre avec le Père Noël
Photo avec le Père Noël
Goûter de Noël
Animations gratuites

LA VIE ASSOCIATIVE

Association Ensemble 2 Générations

Aujourd'hui, rester chez soi à l'âge de la retraite, que l'on soit seul ou en couple, n'est pas toujours synonyme de facilité. Coût, solitude, difficulté d'entretien, manque de sécurité font partie des arguments qui poussent de nombreux seniors à quitter leur logement, souvent à contre cœur.

Du côté des plus jeunes, le constat n'est guère différent : se loger relève souvent de la gageure, en raison du coût et du manque de petits logements.

Pour répondre à cette problématique, il existe la cohabitation intergénérationnelle.

Pour les seniors comme pour les étudiants, la cohabitation intergénérationnelle répond à de véritables besoins et représente une nouvelle forme de solidarité. Les étudiants partagent une expérience humaine unique et indescriptible et les personnes âgées ont la joie de se sentir exister et de se rendre utiles.

Arrivées depuis 2016 dans notre commune, Chrislaine SERMANSON, Directrice d'établissement médico-social pour personnes âgées et Aurélie CELY, gestionnaire conseil expert à la CAF, ont, toutes deux, décidées de s'engager dans l'aventure du logement intergénérationnel, suite à un travail de fin d'études.

Elles participent bénévolement au projet de développement sur la Seine et Marne, de la Fédération « ensemble2générations », dont la Fondatrice est Madame Typhaine De Penfentenyo.

L'association « ensemble2générations » Seine et Marne vous assure un parcours sécurisé, encadre la cohabitation par une convention d'hébergement et offre un suivi annuel.

Trois formules vous sont proposées :

Un logement gratuit pour rompre la solitude par une présence rassurante de l'étudiant le soir et la nuit. Les repas peuvent être partagés ou non.

Un logement économique avec une participation aux charges mensuelles de l'étudiant qui vous assurera de menus services.

Un logement solidaire avec un loyer versé par l'étudiant qui vous rendra aussi des services spontanés.

L'association a fait des demandes de partenariat auprès des villes de Moissy-Cramayel, Savigny-Le-Temple, Lieusaint, Cesson, Melun, Pontault Combault.

Seniors, ne restez pas seuls ! Pour toutes informations, **contactez uniquement l'association :**



Chrislaine SERMANSON et Aurélie CELY
ensemble2générations Seine et Marne
51 impasse de la Belle Prée
77 550 REAU
Tél : 07 69 57 33 26
seineetmarne@ensemble2generations.fr



LA VIE ASSOCIATIVE

Club de loisirs de Réau

Le 10 Avril dernier nous avons organisé un concours de belote auquel était convié le Club des Anciens de Moissy-Cramayel, et nous tenons à remercier vivement Micheline GALLE, sa présidente pour l'aide précieuse qu'elle nous a apporté pour l'organisation.

Chaque participant est reparti avec un lot et un sachet de macarons de Réau.



Le 17 Avril, nous avons fêté Pâques!

Et le 19 Mai dernier, nous participions à la brocante au profit du Club.



Événements à venir: en Juin, Loto-douceur avec Moissy-Cramayel.

En Juillet, repas des adhérents pour clôturer la saison...

Venez nous rejoindre!!!



Les Conseils Municipaux

Lors du Conseil Municipal du Jeudi 12 Avril 2019, les élus ont :

- Approuvé le compte de gestion 2018
- Approuvé le compte administratif 2018
- Décidé de laisser inchangé les taux des 3 taxes pour l'année 2019
- Approuvé et voté les subventions aux associations
- Adopté le budget primitif 2019
- Voté une indemnité de conseil en faveur du trésorier de Sénart
- Décidé d'adhérer au fonds de solidarité logement
- Approuvé la mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS

Lors de la séance du Lundi 13 Mai 2019, le Conseil Municipal a :

- Pris acte de la consultation du public et approuvé la modification N°2 du PLU
- Approuvé une demande de subvention au titre du FER (Fonds d'Équipement Rural) pour l'aménagement de la rue d'Ourdy

Lors de la séance du Lundi 3 Juin 2019, le Conseil Municipal a :

- Approuvé les règlements intérieurs pour les services périscolaires pour l'année 2019/2020
- Désigné la société ELITE Restauration titulaire du nouveau marché de restauration
- Délibéré pour fixer les tarifs des services périscolaires
- Décidé de nommer la voie située entre la RD 306 et le giratoire d'entrée du centre pénitentiaire : Rue du Plessis-Picard
- Acté un ajustement de prix et de surfaces dans le cadre d'un échanges d'emprises foncières avec l'EPA Sénart
- Approuvé l'adhésion à un groupement de commandes pour du sel de déneigement
- Approuvé la demande de SAFRAN pour une dérogation au repos dominical de 20 employés volontaires

Tous les compte rendus des conseils municipaux sont consultables sur les panneaux d'affichage ou en mairie.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Toutes les séances sont publiques. Elles ont lieu en Salle du Conseil Municipal.

- Lundi 9 septembre 2019
- Lundi 14 octobre 2019
- Lundi 25 novembre 2019



RÉAU PRATIQUE

Modifications des horaires d'ouverture de la Mairie pendant l'été

Horaires d'ouverture au public : du 8 juillet au 30 août 2019

Lundi, Mardi, Jeudi : de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Vendredi : de 10 h 00 à 12 h 00

Jours de fermeture de la mairie au public : Mercredi et Samedi toute la journée

Vendredi après-midi

MAIRIE

2 Rue de la Croix des Anges

☎ 01.60.60.85.55

✉ Accueil@reau.fr

77550 REAU

☎ 01.60.60.26.48

Site : reau.fr

Calendrier de passage de la balayeuse

La Société de Balayage et d'Aspiration (SBA) réalisera le nettoyage des rues aux dates suivantes :

- Jeudi 18 juillet 2019
- Jeudi 22 août 2019
- Jeudi 19 septembre 2019
- Jeudi 17 octobre 2019

Merci de ne pas stationner votre véhicule sur la route les jours de nettoyage.

Nettoyage des trottoirs (angle mur/trottoir) par les administrés

Compte tenu des nouvelles dispositions légales réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires, il est demandé à chaque habitant de la commune de participer à cet effort collectif en maintenant la partie « pieds de mur de sa propriété en bon état de propreté, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental.

Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage et le démoussage du pied de murs.



RÉAU PRATIQUE

Association « Un bouchon, une espérance »



L'association « Un bouchon : une espérance » recherche toujours des bénévoles et des amis qui viennent le jour du passage du camion pour charger entre 10 et 14 tonnes de bouchons.

N'oublions pas : « Avec peu, nous faisons beaucoup et avec vous, nous ferons beaucoup plus »

Contactez M. Jacques HÉRY au 06.73.31.89.03 ou 01.60.60.99.60

<http://bouchon-espérance.fr>

unbouchon.uneesperance@sfr.fr

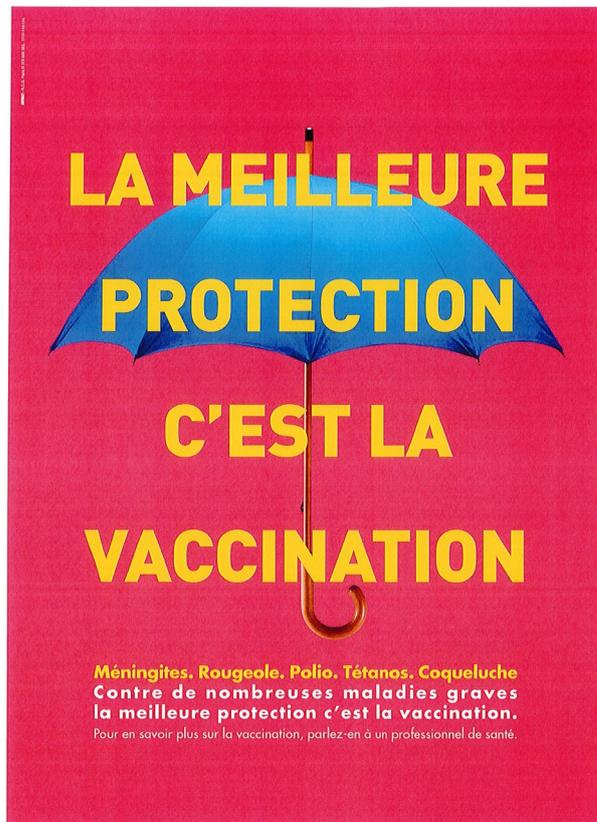
Soyez nombreux à déposer vos bouchons en Mairie !!

Installation d'une psychanalyste-psycho praticienne

Le cabinet médical est dorénavant composé :

- d'un hypnothérapeute : M. Fabrice ROUFINO
- d'un psychanalyste / psycho praticien : Mme Jany BRANDY

Portable : 06.29.94.71.63 ou mail : jany.brandy@orange.fr



VACCINATION
INFO SERVICE.FR



Santé
publique
France

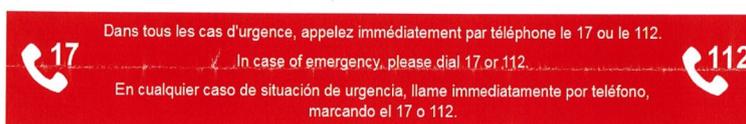
RÉAU PRATIQUE

Contact Commissariat de Police de Moissy Cramayel

Si vous souhaitez contacter la Police Nationale,
rendez-vous en ligne en [cliquant ici](#)

ou en vous rendant à l'adresse suivante :
<https://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police>

ou flashez le QRcode suivant:



Qui contacter?



Pour signaler un fait illicite de l'internet, contactez la plateforme Pharos.

[pharos](#)



Pour effectuer une déclaration pour des faits d'atteinte aux biens (vols, dégradations, escroqueries...) dont vous êtes victime et pour lesquels vous ne connaissez pas l'identité de l'auteur, déposez une pré-plainte en ligne.

[pré-plainte](#)



Pour toute question relative aux métiers, carrières et concours de la police, visitez le site dédié au recrutement.

[recrutement](#)



Si vous estimez être victime ou témoin d'un comportement susceptible de mettre en cause des agents affectés dans un service de police, vous pouvez utiliser le formulaire de signalement (IGPN).

[IGPN](#)



Pour toute question d'ordre général sur la police nationale, utilisez le formulaire dédié.

[police](#)

Laissons les trottoirs aux piétons !

Le stationnement des véhicules est un problème récurrent dans notre commune.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de garer son véhicule sur les trottoirs.

Les trottoirs font partie du domaine public et sont réservés aux piétons pour leur sécurité, notamment pour les parents accompagnés de leurs enfants en poussette et les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant.

Un trottoir occupé par un véhicule oblige les passants à descendre sur la chaussée au risque de se faire renverser par une voiture.

Le stationnement sur les trottoirs constitue une gêne passible de contravention ainsi qu'il est défini dans les articles R 417-11 et L 121-2 du code de la Route inhérents à la réglementation du stationnement des véhicules sur les trottoirs. Le montant de l'amende forfaitaire prévue pour cette infraction s'élève à 135 euros.

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme afin de revenir à une situation normale.



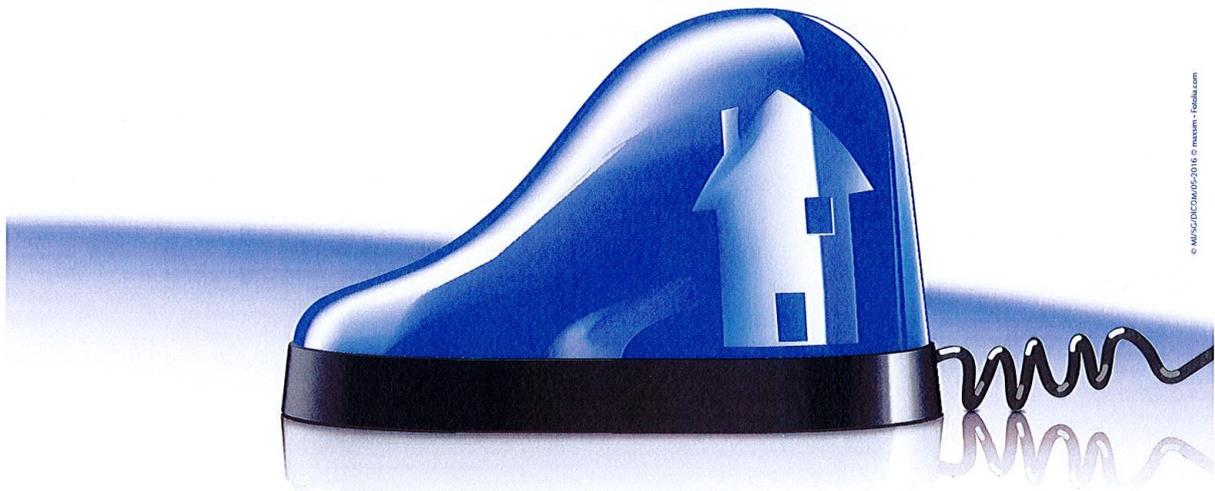
RÉAU PRATIQUE

Opération tranquillité vacances



Contre les **cambriolages**,
les **bons réflexes!**

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Vous vous absentez ?

Faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.

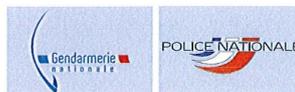
Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr



Retrouvez tous les bons réflexes
dans notre brochure et sur internet

[ministere.interieur](https://www.facebook.com/ministere.interieur)

[@Place_Beauvau](https://twitter.com/Place_Beauvau)



RÉAU PRATIQUE

Mise en place d'un pôle de tranquillité publique



**VOUS SOUHAITEZ SIGNALER
UN PROBLÈME RÉCURRENT
LIÉ À LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ?**



CONTACTEZ LE **PÔLE DE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE**
DU COMMISSARIAT DE MOISSY-CRAMAYEL SÉNART

— **CONFIDENTIALITÉ GARANTIE** —

Téléphone : **07 84 15 12 51** (du lundi au vendredi entre 09h et 17h)

Mail : psq-moissy-cramayel@interieur.gouv.fr

Commissariat Subdivisionnaire
Place 19 Mars 1962
77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE

Commissariat Central
892, avenue Jean Jaurès
77550 MOISSY-CRAMAYEL

Poste de Police
2 Boulevard Jean Jaurès
77170 BRIE-COMTE-ROBERT

**ATTENTION : LES DEMANDES D'INTERVENTIONS URGENTES ET IMMÉDIATES
RELÈVENT EXCLUSIVEMENT D'UN APPEL AU 17 POLICE-SECOURS OU AU 112.**



POLICE NATIONALE



RÉAU PRATIQUE

Chenilles processionnaires

La chenille processionnaire du pin est la larve d'un papillon de nuit, le *Thaumetopoea pityocampa*. Elle fait partie de l'ordre des Lépidoptères, de la famille des Notodontidae et de sous-famille des Thaumetopoeinae.

Le papillon qui est la forme "adulte" de la chenille, éclos durant l'été entre juin et septembre selon le climat.

La femelle papillon recherche un pin (pin noir d'Autriche, laricio de Corse, Salzman, pin de Monterey, maritime, sylvestre et pin d'Alep) et dans une moindre mesure un cèdre pour y **pondre ses œufs**.



Comment lutter contre les chenilles processionnaires ?

Mesures écologiques

- Améliorer la biodiversité des peuplements (feuillus) afin de freiner la propagation de l'insecte et de favoriser le cortège parasitaire.
- Dans les forêts fréquentées par le public et sous réserve de pouvoir choisir une autre essence, éviter les plantations de pins noirs dans les secteurs favorables à la chenille.

Traitement phytosanitaire biologique (aérien ou terrestre)

- Appliquer un traitement avec un insecticide biologique à base de *Bacillus thuringiensis* (BT kurtstaki, sérotype 3a3b), bactérie aux propriétés entomopathogènes.
- Agit par ingestion, spécifique des larves de lépidoptères. Respectueux de l'homme et des animaux, préserve la faune utile.
- Traitement à la dose de 40 à 50 milliards UBI/ha en automne (période idéale : stade L1 à L3).

Traitement phytosanitaire chimique (terrestre)

- Appliquer un traitement avec un insecticide de la famille des benzoylurées : le diflubenzuron.
- Agit par ingestion, perturbe le processus de mue sans arrêter l'alimentation.
- Agit par contact, non sélectif, à employer en période hivernale (stades L3 et plus). A réserver aux interventions de faible ampleur ou de rattrapage éventuel.

Lutte mécanique

- Couper et brûler les branches porteuses de pontes, pré-nids et nids.
- En cas d'attaque ponctuelle, sur des arbres facilement accessibles. Se protéger soigneusement contre les risques d'urtication (combinaison, masque, lunettes, gants).

Piégeage par confusion sexuelle

- Utiliser une phéromone de synthèse comme leurre : les pièges à phéromones pour capturer les papillons mâles de la processionnaire.

Lutte biologique

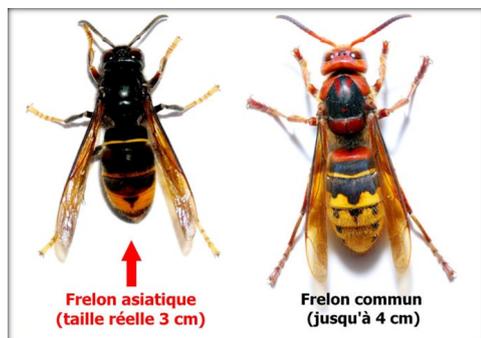
- Favoriser l'implantation des prédateurs et parasites : nichoir à mésange qui mange les chenilles ou nichoirs à chauve-souris qui se nourrissent des papillons de nuit et empêchent la reproduction.

Il y a peu de prédateurs. Les oiseaux en général ne les mangent pas à cause de leurs poils urticants et de leur mauvais goût. Seul le coucou s'attaque aux chenilles, parfois même dans leur nid, et la mésange chasse la première forme larvaire et parfois lorsqu'elles sont en procession.



RÉAU PRATIQUE

Les frelons asiatiques



Le frelon asiatique est arrivé en France en 2004 par le port du Havre, caché dans des poteries en provenance de Chine. Il a colonisé en 9 ans 40 départements de France, avec une densité très forte dans certains d'entre eux, notamment dans le Sud-Ouest.

Comment reconnaître un frelon asiatique

Pour le reconnaître : le frelon asiatique à pattes jaunes est à dominante noire avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête, de face, est orange et les pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32 mm.

Le frelon asiatique : un danger pour les abeilles

Le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles. Il n'est dangereux pour l'homme qu'en cas d'allergie ou de piqûres multiples.

Comment lutter contre le frelon asiatique ?

Connaître le cycle de vie du frelon asiatique permet d'affiner nos techniques de lutte. Déjà, nous savons qu'en hiver, les nids sont condamnés à l'extinction. Inutile donc de gaspiller nos ressources pour les détruire pendant cette période de l'année. Attaquez-vous aux nids le plus tôt possible, idéalement dès qu'ils viennent d'être construits. Comme la reine est au cœur de tout le cycle de vie, c'est elle qu'il faudra cibler en priorité. Pour cela, il est conseillé de s'attaquer à elle au moment où elle sort d'hibernation (début février jusqu'à mi-avril) ou lorsqu'elle va hiberner (15 octobre à fin novembre). Vous éviterez par la même occasion de piéger d'autres insectes.

Lutte contre le frelon asiatique :

Comment piéger les reines ?

Pas besoin d'être un ingénieur confirmé pour construire son piège à frelons asiatiques, quelques notions de bricolage devraient suffire. Pour cela, il vous faudra deux bouteilles en plastique, un couteau, une perceuse, d'un petit couvercle et de quelques fils. Commencez par couper le goulot de la première bouteille. Retournez-le puis enfoncez-le dans le corps de la bouteille. Avec la perceuse, faites des trous dans le fond de la bouteille découpée et dont le goulot a été retourné. Coupez ensuite le culot de la deuxième bouteille.



Cela vous permettra d'y enfoncer le culot de la première bouteille puis faites quelques trous de 6 mm sur son corps, ce qui permettra aux autres insectes de s'échapper du piège. Faites deux trous sur le couvercle et en haut du dispositif. Passez les fils à travers ces derniers pour suspendre le tout en laissant une certaine distance entre le couvercle et l'entrée du piège. Pour l'appât à placer au fond du dispositif, faites un mélange **d'un demi-volume de bière brune, un quart de volume de sirop de cassis ou de grenadine ainsi qu'un quart de volume de vin blanc**. Ce dernier composant repoussera les abeilles.

En revanche si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, faites immédiatement appel à un professionnel, les détruire vous-même ou utiliser des produits inadéquats pourraient vous exposer à des risques graves de piqûres multiples.

RÉAU PRATIQUE

Quelques rappels

Nuisances sonores

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur intensité, leur durée ou l'heure à laquelle ils se manifestent.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 7 heures à 20 heures les jours ouvrés,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures 30,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.



Merci de tenir vos chiens en laisse !

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les engins motorisés non homologués (mini motos et certains quads) sont interdits sur la voie publique. De la même façon, tout engin motorisé est interdit sur les espaces verts accessibles au public.

Les infractions aux présentes dispositions sont constatées par les officiers de la police judiciaire, les agents de police judiciaire, les agents appartenant aux services de l'Etat chargés de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'équipement, de la santé et de la jeunesse et des sports, les agents des communes agréés et assermentés.

Elles pourront être sanctionnées par des contraventions de 1^{ère} classe ou de 3^{ème} classe pouvant aller jusqu'à 450 euros.

Le respect de ces quelques notions élémentaires est essentiel à une bonne entente entre voisins.

La réglementation concernant les feux de jardin

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose (article 84) que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite.

Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) **est donc interdit**, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage. Ce mode d'élimination (brûlage), par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fera donc l'objet d'aucune tolérance lorsque des solutions d'élimination réglementaires ont été mises en place.

Il est par ailleurs rappelé que toute dérogation municipale en la matière serait dépourvue de base légale.



Dates à retenir



Lundi 2 septembre 2019

Rentrée des classes

Samedi 7 et dimanche 8 septembre 2019

Paris-Villaroche Air Legend

Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2019

Journées Européennes du Patrimoine

Dimanche 22 septembre 2019

Brocante-Vide grenier

Dimanche 29 septembre 2019

Loto caritatif organisé par le Comité des Fêtes

Samedi 26 octobre 2019

Fête d'Halloween organisée par le Comité des Fêtes

Samedi 9 novembre 2019

Accueil des nouveaux habitants

INFO REAU N°47

Juin 2019

Directeur de la publication : Alain AUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de rédaction

Création et mise en page : Magali MOULINOT

Impression : Imprimerie de Nangis - Imprimé sur papier PEFC

à 620 exemplaires

Dépôt légal : 1er trimestre 2011

